

**Délibération n° 277 du 28 mars 2013 portant inscription et procédant à des radiations,  
au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L232-5 et L232-15 ;

Vu la délibération n°54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement ;

Sur le rapport du Directeur du département des contrôles ;

Considérant d'une part, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible un sportif pratiquant le basket-ball à titre professionnel, désigné après concertation avec la ligue compétente pour cette discipline ;

Considérant d'autre part, qu'il y a lieu de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels, figurant sur la liste des sportifs de haut niveau et dont l'inscription au groupe cible de leur fédération internationale d'appartenance est en cours ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est inscrit dans le groupe cible de l'Agence, le sportif dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

**Article 2** : Sont radiés du groupe cible les sportifs dont les noms figurent en annexe 2.

**Article 3** : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible suivant les modalités définies par la délibération n°54 bis rectifiée, susvisée.

**Article 4** : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

Adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 28 mars 2013.

Le Président,

  
Bruno GENEVOIS

**Annexe 1 à la délibération n°277 du Collège de  
l'Agence française de lutte contre le dopage en  
date du 28 mars 2013 : inscription d'un sportif  
dans le groupe cible**

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
BASKET BALL	M.	WANAMAKER	Brad
TOTAL			1 sportif

**Annexe 2 à la délibération n°277 du Collège  
de l'Agence française de lutte contre le  
dopage en date du 28 mars 2013 : radiation  
de sportifs du groupe cible**

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
BOXE	M.	BECCU	Jérémy
SQUASH	Mme	SERME	Camille
TOTAL			2 sportifs